



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 5 juin 2020

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue par vidéo conférence (Zoom), en raison des circonstances et mesures incontrôlables de confinement, le 4 juin 2020 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Denis Chalifoux, président, Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette, membre substitut et Gabrielle Labonté, secrétaire.

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-06-39

2020-06-40

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2020

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2020.

ADOPTÉE

2020-06-41

Comptes à recevoir

Il est proposé par Carl De Montigny, membre



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 28 mai 2020.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-06-42

Comptes à payer

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 28 mai 2020, au montant de 37 140.66\$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-06-43

Autorisation d'emprunt temporaire - Règlement d'emprunt 106 concernant une dépense et un emprunt de 832 666.03\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration a adopté le règlement d'emprunt 106 décrétant une dépense et un emprunt de 832 666.03\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe, par la résolution 2019-07-74 lors de la séance du 4 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE

le règlement d'emprunt 106 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QU'

il faut faire un emprunt temporaire pour payer le camion à son arrivée et que le dossier doit être transmis au MAMH afin de compléter l'emprunt ;

CONSIDÉRANT QUE

la date prévue pour la livraison du camion est le 15 juillet 2020 ;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise :

- d'emprunter temporairement à la Caisse Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, à compter du 15 juillet 2020, une somme n'excédant pas



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

celle prévue au règlement 106, décrétant une dépense et un emprunt de 832 666.03\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe ;

- de rembourser cet emprunt temporaire lors de l'obtention définitive de l'emprunt ;
- autorise le président, M. Denis Chalifoux et le directeur et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lajoie, à signer tout document pour et au nom de la Régie incendie de Monts afin de donner suite à la présente.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-06-44

Démission – Jonathan Provençal

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Jonathan Provençal a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des Monts ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Jonathan Provençal, effective le 19 mai 2020.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-06-45

Fin du lien d'emploi – Guillaume Haineault

CONSIDÉRANT QUE

les recommandations du directeur ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts mette fin au lien d'emploi de monsieur Guillaume Haineault, en date du 23 mai 2020.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2020-06-46

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Signature de la lettre d'entente 2020-03 – Pompier préventionniste

CONSIDÉRANT QUE

l'article 2.03 de la convention collective prévoit qu'aucune entente particulière relative à des conditions de travail différentes de celles prévues dans la convention collective et portant sur des articles contenus dans celle-ci n'est valide à moins qu'elle soit entérinée conjointement par écrit par le Syndicat et la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration désire modifier les conditions d'emploi de l'employé 1903 ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la signature de la lettre d'entente 2020-03 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Régie incendie des Monts, concernant les conditions d'emploi de l'employé 1903.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-06-47

Adoption du règlement emprunt 107 décrétant une dépense et un emprunt de 1 092 640\$ pour l'acquisition de terrains et pour les travaux de préparation dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne

CONSIDÉRANT QUE

le conseil d'administration a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière selon le volet 2 : Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire dans le cadre d'une mise en commun de services ou d'un regroupement municipal du programme Réfection et constructions des infrastructures municipales (RÉCIM), pour la construction d'une nouvelle caserne sur le territoire de Sainte-Agathe-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts doit être propriétaire ou en voie d'acquisition du terrain avant de pouvoir faire une demande RÉCIM;

CONSIDÉRANT QU'

à cet effet, la Régie incendie des Monts désire acquérir 3 terrains situés sur le territoire de Sainte-Agathe-des-Monts et procéder aux travaux de préparation;

CONSIDÉRANT QUE

le présent règlement a pour but d'emprunter les montants nécessaires afin de procéder à l'acquisition desdits terrains et aux travaux de préparation;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

appuyé par Michel Bazinet, membre



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement portant le numéro 107 décrétant une dépense et un emprunt de 1 092 640\$ pour l'acquisition de 3 terrains et pour les travaux de préparation.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre appuyé par Carl De Montigny, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h03.



Denis Chalifoux, président

Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier

2020-06-48